

REGINA SOLOVÁ

Université de Wrocław

TRADUIRE LES TERMES DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION. SUR L'EXEMPLE DU DIPLÔME DE BACCALAURÉAT*

Résoudre des problèmes de traduction se ramène souvent à l'action de nommer. «Tout locuteur (...) peut être amené à nommer» – précise le rédacteur du présent volume dans l'Introduction, mais cette constatation est particulièrement vraie pour les traducteurs, dont la tâche est, entre autres, de nommer les éléments propres à une culture, qui se sont déjà vus attribuer un nom, dans la langue de la culture cible¹.

Pour décrire les éléments propres à la civilisation d'une communauté linguistique, le traducteur devrait disposer, dans la langue d'arrivée, des outils nécessaires pour rendre compte d'un système conceptuel formé originellement par une autre communauté dans une autre langue. À défaut, il crée de tels outils en appliquant les procédés bien connus: emprunt, calque, néologie ou emprunt sémantique².

Lorsque les deux civilisations (ou cultures) sont relativement proches, elles peuvent présenter certaines ressemblances au niveau des objets (fragments de l'univers perçu ou conçu³) et des concepts (représentations mentales d'un objet ou d'une classe d'objets⁴). C'est le cas des systèmes d'éducation français et polonais, basés tous les deux sur les mêmes principes généraux, qui toutefois

* Le travail fait dans le cadre du projet ministériel n° N N104223235.

¹ Les éléments propres à une culture donnée sont parfois appelés «culturèmes» et «[correspondent aux] signes renvoyant à des référents culturels, c'est-à-dire des éléments ou traits dont l'ensemble constitue une civilisation ou une culture», définition proposée par Michel Ballard dans son article «Les stratégies de traduction des désignateurs de référents culturels», [dans:] M. Ballard (dir.), *La Traduction, contact de langues et de cultures* (1) (travaux du CERTA), Presses de l'Université d'Artois, Arras 2005, p. 126.

² S. Kaufman, «Problèmes d'application de la méthode terminologique à un domaine d'histoire: vers le dictionnaire franco-polonais de la civilisation antique romaine», *Romanica Wratislaviensis* XLIX, 2002, pp. 35–48.

³ *Ibidem*, p. 35.

⁴ *Ibidem*.

restent suffisamment disparates pour engendrer des difficultés terminologiques. Pour celles-ci, il existe parfois des solutions toutes faites que l'on trouve dans des dictionnaires bilingues, glossaires, guides pratiques, etc. Grâce aux supports énumérés, le traducteur se heurtant à une difficulté terminologique est dispensé de la difficile tâche de nommer. Il peut choisir un terme proposé et suivre ainsi le modèle, instauré de manière impérative. Ce modèle correspond aux normes prescriptives, règles exprimées explicitement, le plus souvent codifiées, dont la transgression entraîne des sanctions (critique de la part des personnes concernées, perte de clientèle, etc.). Le traducteur voulant éviter les sanctions doit respecter des normes prescriptives de deux types: linguistiques (relatives à la conformité aux règles inscrites dans les dictionnaires unilingues et manuels de grammaire) et de traduction (relatives à la conformité aux règles inscrites dans les manuels de traduction, glossaires terminologiques et dictionnaires bilingues).

Nous nous proposons, dans cette étude, d'analyser des difficultés terminologiques et des solutions adoptées lors de la traduction vers le français de quelques termes présents dans les diplômes de baccalauréat polonais. Les éléments que nous étudierons, à savoir les traductions des appellations officielles des documents, noms des écoles, intitulés de fonctions et titres sont issus d'un corpus de vingt diplômes de baccalauréat polonais fournis par quinze traducteurs assermentés. Le corpus est constitué en grande partie de diplômes correspondant à l'examen de baccalauréat d'avant 2002, qui diffèrent par leur forme et leur contenu des documents délivrés après cette date. L'analyse du choix des équivalents pour les termes évoqués sera menée du point de vue de leur conformité aux normes prescriptives aussi bien en traduction que linguistiques.

Mais ce qui nous intéresse le plus, ce sont les difficultés terminologiques liées aux différences entre les systèmes éducatifs polonais et français, étant donné que la traduction des éléments indiqués ci-dessus peut avoir une incidence sur l'avenir des personnes concernées. Les termes choisis ou formés dans la langue cible doivent en effet contribuer à la compréhension du message par les destinataires. Car une mauvaise traduction de certains éléments du diplôme de baccalauréat peut bloquer l'accès d'un individu aux études supérieures.

Nous commencerons par l'appellation du document: *świadectwo dojrzałości*.

- (1) **CERTIFICAT DE MATURITÉ**
DU LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
- (2) **CERTIFICAT DE MATURITÉ – BACCALAURÉAT DE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**
- (3) Certificat de Maturite de Lycee General
- (4) **CERTIFICAT de BACCALAUREAT** (note en fin du document: En polonais: CERTIFICAT DE MATURITE, l'examen de baccalauréat étant appelé Examen de maturité)
- (5) Certificat de maturité
Lycée d'enseignement général

- (6) CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES
DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
BACCALAURÉAT
- (7) CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES
AU LYCEE GENERAL
- (8) **Diplôme de baccalauréat** (*sic!*) **de l'enseignement** (*sic!*) **du second degré** (lycée général)
- (9a) **DIPLÔME DE BACCALAUREAT**
- (9b) **DIPLÔME DE BACCALAURÉAT**
- (10) **DIPLÔME DE BACCALAURÉAT**
DE LYCÉE GÉNÉRAL⁵
- (11) **DIPLÔME DE BACCALAUREAT DU LYCEE TECHNIQUE**⁶
- (12) **DIPLOME DE BACCALAUREAT**
DU LYCÉE TECHNIQUE PROFESSIONNEL
- (13a) **DIPLOME DE BACCALAUREAT DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL**
- (13b) Diplôme de Baccalauréat du Lycée d'Enseignement Général
- (14) **DIPLÔME DU BACCALAUREAT DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL**
- (15) **DIPLÔME DE BACHELIER** DU LYCEE D'EDUCATION GENERALE
- (16) **DIPLÔME DE BACHELIER DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

Le premier commentaire sur les traductions citées concerne leur écart par rapport à la norme linguistique. Certaines traductions comportent des fautes d'orthographe provoquées par l'omission de signes diacritiques (exemple 3) ou par faute de frappe (exemple 8). À part cela, les traducteurs hésitent entre les formes: *Diplôme de baccalauréat* et *Diplôme du baccalauréat du Lycée d'enseignement général* ainsi qu'entre les formes: *Lycée d'enseignement général* et *Lycée de l'enseignement général*.

En ce qui concerne la norme de traduction, aucun manuel pour traducteurs ne propose de terme équivalent pour l'expression polonaise *świadectwo dojrzałości*. Certains dictionnaires bilingues indiquent pour ce terme (enregistré sous l'entrée *matura*) deux équivalents français: *diplôme de baccalauréat* (*SC*⁷) et *diplôme de bachelier* (seconde variante dans le *SC* et équivalent unique dans le *PS*⁸). On peut s'étonner aussi que le premier élément du terme: *świadectwo* soit rendu tantôt par *certificat*, sa traduction littérale, tantôt par *diplôme*, qui rend en français le caractère de la chose nommée. Le premier volume du *Glossaire européen de l'éducation: Examens, diplômes et titres* (dorénavant *GEE1*) – créé par Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe – nous fournit quelques éclaircissements en présentant la définition suivante: *świadectwo dojrzałości* (dont le sy-

⁵ Sur deux documents traduits par la même personne.

⁶ Sur deux documents traduits par la même personne.

⁷ Le sigle *SC* renvoie à *Larousse – słownik compact plus: polsko-francuski*, adapté par M. Janczurowicz [et al.], 1^{ère} édition, REA, Warszawa 2003.

⁸ Le sigle *PS* renvoie à *Podręczny słownik polsko-francuski*, K. Kupisz, B. Kielski (dir.), XV^e édition, Wiedza Powszechna, 2001.

nonyme est: *świadectwo maturalne*) « [est un] **certificat** délivré par tous les types d'établissements offrant un enseignement secondaire supérieur général ou spécialisé aux élèves ayant achevé le programme d'études concerné et réussi l'examen → Egzamin dojrzałości»⁹.

Le terme *diplôme*, dont la fréquence dans le corpus dépasse légèrement celle du terme *certificat* (9:7), privilégie la perspective du destinataire, puisqu'en France, selon le *GEEI*, « *baccalauréat* [correspond à un] **diplôme** délivré aux étudiants ayant réussi l'examen national final, portant le même nom, organisé à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général et technologique (3 ans) ou professionnel (4 ans) »¹⁰. La définition fournie par le *GEEI* trouve sa confirmation dans le *Recueil de documents français* contenant une copie du document délivré en 1970 et intitulé « **Diplôme** de bachelier de l'enseignement du second degré »¹¹. Nous avons cité la date figurant sur le diplôme pour souligner que la formulation « diplôme de bachelier » n'est plus d'actualité, les documents français s'intitulant aujourd'hui « diplôme du baccalauréat général » ou « diplôme du baccalauréat technique ». Néanmoins, le terme « diplôme de bachelier » apparaît deux fois dans notre corpus (exemples 15 et 16). Il est difficile de préciser si les traducteurs ont trouvé cet équivalent dans le texte parallèle du *Recueil*, dans un dictionnaire ou encore dans une autre source que nous ignorons.

Le second élément du terme, comme on l'a vu dans l'exemple ci-dessus, pose également certaines difficultés terminologiques. La traduction du terme *świadectwo dojrzałości* par *diplôme de bachelier* repose sur la technique cibliste qui privilégie la perspective du destinataire. *Certificat de maturité* est une traduction littérale (*dojrzały* – mature) mais il convient de préciser aussi que certains lecteurs du texte traduit peuvent opérer le rapprochement avec le document suisse portant le même titre. La troisième version relevée dans le corpus: *diplôme de baccalauréat*, est fondée sur un équivalent consacré (reconnu) par les dictionnaires bilingues (*świadectwo maturalne* → *matura* → *baccalauréat*) et relève de l'approche cibliste.

L'analyse de l'appellation du document a montré, entre autres, que lorsque le traducteur suit l'approche cibliste, le terme peut avoir plusieurs équivalents français, en fonction du pays auquel le texte est destiné. Dans notre corpus, nous avons noté trois équivalents de ce type: *certificat de maturité*, qui correspond au terme employé en Suisse et qui, en même temps, est une traduction littérale, *diplôme de bachelier*, terme jadis utilisé en France, mais qui, aujourd'hui renvoie, dans la communauté francophone de Belgique, à un document conféré aux personnes ayant fini le premier cycle d'études supérieures; et *diplôme de baccalauréat*, terme qui consiste à reprendre purement et simplement le terme du système

⁹ *Glossaire européen de l'éducation. Examens, diplômes et titres*, Volume 1, II^e édition, Euridice, 2004, p. 187.

¹⁰ *Ibidem*, p. 34.

¹¹ B. Bosek-Szeska, *Recueil de documents français*, TEPiS, 1991, p. 28.

cible. Mais adapter le texte à la culture d'accueil reste en désaccord avec la règle de traduction sourcière prônée par le *Code du Traducteur Assermenté*¹² (dorénavant *CTA*). Cette règle, qui consiste à garder en traduction la spécificité du terme source, reste cependant valable surtout pour la terminologie et les textes juridiques. Ailleurs, elle ne doit pas être appliquée impérativement: Zofia Rybińska, l'auteur du glossaire *Polskie uniwersytety i szkoły*¹³, conseille de relier les deux règles, c'est-à-dire de viser au maintien des différences culturelles ou de respecter les principes en vigueur dans la langue cible selon les besoins et possibilités offerts par la situation de traduction¹⁴.

Certaines solutions notées lors de la traduction de l'appellation du document peuvent aussi avoir pour effet un glissement du sens. La traduction qui n'emploie ni le terme *maturité* ni *baccalauréat* (exemple 7) est risquée. En effet, son destinataire français peut comprendre qu'il s'agit d'un *certificat de fin d'études secondaires* délivré aux candidats ayant échoué à l'examen de baccalauréat. Ce document est une attestation de résultats qui ne donne pas droit d'accès à l'enseignement supérieur¹⁵. Même si cette erreur de traduction peut éventuellement être réparée par les institutions chargées de la reconnaissance des diplômes¹⁶, elle ne libère pas pour autant le traducteur de sa responsabilité. Son devoir qui consistait à trouver un équivalent permettant la compréhension du message contenu dans le texte source n'a pas été rempli.

Le deuxième groupe de termes dont nous nous occuperons sont les dénominations des établissements d'enseignement secondaire.

Terme polonais	Équivalent français
(17) I Liceum Ogólnokształcące we Wrocławiu	Lycée N° I d'enseignement général de Wrocław
(18) I Liceum Ogólnokształcące im. Mikołaja Kopernika w Lubinie	Lycée d'enseignement général N° 1 Nicolas Copernic de Lubin
(19) VIII Liceum Ogólnokształcące im. Bolesława Krzywoustego we Wrocławiu	Lycée d'Enseignement Général n° VIII de Wrocław – Lycée Bolesław Krzywousty
(20) VII Liceum Ogólnokształcące im. Józefa Rymera w Rybniku	Lycée d'Enseignement Général n° VII de Józef Rymer de Rybnik*
(21) IX Liceum Ogólnokształcące im. Juliusza Słowackiego we Wrocławiu	Lycée d'Enseignement Général n° IX de Juliusz Słowacki à Wrocław

¹² D. Kierzkowska (dir.), *Kodeks tłumacza przysięgłego z komentarzem*, TEPiS, 2005, p. 95.

¹³ Z. Rybińska, *Polskie uniwersytety i szkoły*, Glosariusz *Polterm* n° 5, TEPiS, Warszawa 1994.

¹⁴ Z. Rybińska, «Terminologia *Polterm* w zakresie szkolnictwa wyższego», *Lingua Legis* 2, mai 1995, p. 33.

¹⁵ *GEEI*, p. 55.

¹⁶ En Pologne: *Biuro Uznawalności Wykształcenia i Wymiany Międzynarodowej*, en France: *Centre ENIC-NARIC France – European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres*.

Terme polonais	Équivalent français
(22) IX Liceum Ogólnokształcące im. Juliusza Słowackiego we Wrocławiu	Lycée d'Enseignement Général N° IX Juliusz Słowacki à Wrocław
(23) II Liceum Ogólnokształcące im. Jana III Sobieskiego w Krakowie	Lycée Général Jan Sobieski à Cracovie
(24) III Liceum Ogólnokształcące im. Adama Mickiewicza we Wrocławiu	Lycée Adam Mickiewicz N° III à Wrocław
(25) VII Liceum Ogólnokształcące im. Krzysztofa Kamila Baczyńskiego we Wrocławiu	Lycée de l'enseignement général N° VII "Krzysztofa Kamila Baczyńskiego" à Wrocław
(26) Liceum Ogólnokształcące nr V im. Generała Jakuba Jasińskiego we Wrocławiu	Lycée d'Education Générale N° V "Général Jakub Jasiński" à Wrocław
(27) III Liceum Ogólnokształcące w Ostrowie Wielkopolskim	Lycée General III A Ostrow Wielkopolski
(28) Liceum Ogólnokształcące im. Bolesława Chrobrego w Kłodzku	Lycée Général "Boleslas le Vaillant" [<i>im. Bolesława Chrobrego</i>], à Kłodzko
(29) I Liceum Ogólnokształcące im. J. Śniadeckiego w Dzierżonowie	1 ^{er} Lycée Général "J. Śniadecki" [<i>im. J. Śniadeckiego</i>], à Dzierżonów
(30) XXIV Liceum Ogólnokształcące im. C. Norwida w Warszawie	Lycée d'Enseignement Général n° XXIV C. Norwid à Warszawa

* Les exemples 20 et 22 sont tirés non pas de diplômes de baccalauréat mais de certificats de fin d'études secondaires. Ils démontrent les phénomènes mentionnés, c'est pourquoi ils ont été intégrés dans le corpus.

Nous devons constater de nouveau que de nombreux traducteurs ne respectent pas la norme linguistique de la langue française. Traduire l'expression: *Liceum* [*Nom et Prénom du patron d'école*], par exemple *Liceum Juliusza Słowackiego*, par *Lycée de Juliusz Słowacki* (exemples 20 et 21) est un calque. On observe aussi l'écart par rapport à la norme linguistique du français dans l'emploi de la préposition «à» devant les noms des villes ou communes faisant partie des noms d'écoles (exemples de 21 à 28) ainsi que dans l'omission de signes diacritiques (exemple 27).

La règle générale inscrite dans le *CTA* dit que, lors de la traduction, les noms d'écoles sont cités en version originale, leur traduction, qui peut apparaître en tant que note du traducteur entre parenthèses, doit garder la spécificité du système d'éducation originaire. Cette règle n'est suivie par aucun traducteur. Seules deux traductions sont accompagnées de notes qui citent les noms des patrons en langue source (28 et 29). On peut noter aussi que beaucoup de traducteurs adoptent une approche cibliste en rendant l'expression *liceum ogólnokształcące* par *Lycée d'Enseignement Général* (dont l'orthographe est hétérogène) (exemples de 17 à 22 et 30), *Lycée de l'enseignement général* (25), *Lycée Général* (23, 27, 28, 29) et *Lycée* (24). En effet, le deuxième volume du *Glossaire européen de l'éducation: Établissements d'enseignement* (dorénavant *GEE2*) recense deux types de lycées français: *Lycée d'enseignement général et technique* (*Lycée général*

en version abrégée) et *Lycée professionnel*¹⁷. En Belgique, l'enseignement secondaire est dispensé dans des *Lycées*, au Luxembourg, dans des *Lycées* et des *Lycées techniques*¹⁸. L'équivalent français proposé dans l'exemple 26: *Lycée d'Éducation Générale* est une traduction littérale qui maintient la spécificité du nom polonais.

Arrêtons-nous maintenant sur la traduction des anthroponymes qui apparaissent dans les noms d'écoles. Dans notre corpus, nous avons noté par exemple le nom du patron décliné (exemple 25 et les notes dans les exemples 28, 29), pratique déconseillée par les auteurs du *CTA*, et une traduction du surnom d'un roi polonais (exemple 28). Autant la version française du nom de Kopernik semble justifiée, parce que le personnage est censé connu des destinataires, autant la traduction de l'exemple 28 peut étonner, car même si le nom de Boleslas le Vaillant est présent dans les dictionnaires français des noms propres, le personnage reste plutôt inconnu dans la culture cible. La traduction du surnom d'un roi polonais serait plus justifiée par exemple dans un texte journalistique.

La variété des techniques de traduction appliquées aux anthroponymes apparaissant dans les appellations des écoles ainsi que certaines solutions inappropriées (noms déclinés) témoignent d'une certaine perplexité des traducteurs.

Des termes qui présentent certaines difficultés de traduction sont aussi les noms de fonctions exercées par le personnel des écoles. Le diplôme du baccalauréat polonais en contient deux: *dyrektor szkoły* et *wychowawca klasy*. Pour le premier, nous avons noté deux équivalents: (*le*) *directeur (de l'établissement scolaire/de l'école)* (dix occurrences dont quatre émanent d'un même traducteur); et (*le*) *Proviseur (du Lycée)* (neuf occurrences dont deux émanent d'un même traducteur). Malgré l'existence en français du terme *proviseur*, désignant la fonction correspondant à celle de *dyrektor liceum*, on retrouve dans une grande partie des traductions le terme *directeur*. Ce choix de l'équivalent français peut s'expliquer par une application consciente de la technique sourcière mais aussi, hypothèse plus probable, par la ressemblance formelle des mots français et polonais. Il peut être également induit par certaines informations puisées dans les dictionnaires bilingues. Le *SP* par exemple recense le terme *dyrektor, -ka szkoły* et en donne l'équivalent français: *directrice de l'école*. Le terme français *directeur / directrice d'école*, utilisé sans article, n'est pourtant valable que dans la nomenclature de l'école primaire, précision que le dictionnaire ne donne pas.

Pour le second nom de fonction apparaissant sur le diplôme polonais, celui de *wychowawca klasy*, nous avons noté les équivalents suivants:

(31) Surveillant de la classe¹⁹

(32) Tuteur de la classe

¹⁷ *Glossaire européen de l'éducation. Établissements d'enseignement*, vol. 2, Eurydice, Bruxelles 2000, p. 99.

¹⁸ *Ibidem*, pp. 98–99.

¹⁹ Deux occurrences.

- (33) Maître de classe
- (34) Maître de la classe
- (35) Professeur principal²⁰
- (36) Professeur responsable
- (37) Responsable de la classe²¹
- (38) Professeur responsable de la classe²²
- (39) Enseignant responsable de la classe

Le choix de l'équivalent pour le terme *wychowawca klasy* pose des difficultés car il existe une incompatibilité notionnelle entre les deux systèmes conceptuels: français et polonais. Le terme polonais renvoie à un professeur chargé d'une part de l'enseignement de sa matière, d'autre part du suivi et de l'information des élèves, de l'organisation de la vie de classe et de certaines tâches administratives. Dans le système d'éducation français, il existe la fonction de *professeur principal*, personne qui, en plus d'enseigner sa matière, est chargé du suivi et de l'orientation des élèves. Sans entrer dans les détails, on peut constater que les notions auxquelles renvoient le terme polonais et le terme français ne sont pas tout à fait les mêmes, elles présentent toutefois suffisamment de similitudes pour justifier l'utilisation, dans la traduction cibliste du terme polonais, du terme *professeur principal* (comme dans l'exemple 35).

L'incompatibilité notionnelle entre les deux systèmes est à l'origine des difficultés que rencontrent aussi les auteurs des dictionnaires bilingues. Ils proposent, pour le terme *wychowawca klasy* les équivalents suivants: *surveillant* (*SC, PS*), *maître, maîtresse* (*SL*²³), *enseignant responsable d'une classe* (*SP*²⁴). Mais le *surveillant* est une *personne chargée de la discipline, dans un établissement d'enseignement, une communauté* (*NPR*²⁵); *maître* est un terme polysémique désignant entre autres une *personne qui surveille une étude* ou une *personne qui enseigne*, et n'est traditionnellement utilisé que pour désigner une personne chargée d'enseigner dans les écoles, à de jeunes enfants. Les équivalents français des exemples 31, 33, 34, puisés probablement dans les dictionnaires bilingues, ne contribuent donc pas à la compréhension du message par les destinataires. Le terme *tuteur*, choisi par l'un des traducteurs, désigne un *enseignant qui suit, assiste et conseille particulièrement un élève ou un groupe d'élèves*, définition proche de celle du terme polonais. Une version plus ancienne du dictionnaire *Robert* (1985) indique que le terme *tuteur* correspond à «enseignant **choisi par un élève parmi ses pro-**

²⁰ Cinq occurrences dont quatre émanent du même traducteur.

²¹ Deux occurrences.

²² Deux occurrences.

²³ Le sigle *SL* renvoie à *Szkolny słownik polsko-francuski*, A. Lipska (dir.), Wydawnictwa Szkolne i Pedagogiczne, Warszawa 1992.

²⁴ Le sigle *SP* renvoie à *Popularny słownik polsko-francuski*, J. Sikora-Penazzi, K. Jaroszevska (dir.), Wiedza Powszechna, Warszawa 2005.

²⁵ Le sigle *NPR* renvoie au dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, J. Rey-Debove, A. Rey (dir.), Paris 2000.

fesseurs pour le conseiller et le suivre dans ses études»²⁶. En Pologne, en général, les élèves ne se voient pas accorder le privilège du choix dans cette matière. En revanche, les traductions proposées dans les exemples 36–39 permettent de garder le sens original du terme et la spécificité du système d'éducation polonais.

Le dernier terme que nous voulons analyser est celui de *magister*. Toujours sous sa forme abrégée – *mgr*, il est placé devant le nom du proviseur (*dyrektor szkoły*) et/ou devant le nom du professeur principal (*wychowawca klasy*). Le nombre restreint d'exemples nous a incitée à élargir notre corpus à un *certificat de fin d'études secondaires* (*świadectwo ukończenia szkoły średniej*) (exemple 41) et un *certificat de fin d'études postsecondaires* (*świadectwo ukończenia szkoły pomaturalnej*) (exemple 45).

(40) titulaire de la maîtrise

(41) titulaire d'une maîtrise

(42) maître Jan Kowalski

(43) mgr Jan Kowalski (note finale: titulaire de maîtrise)

(44) Jan Kowalski, dipl.

(45) magister Jan Kowalski

Autant les termes évoqués antérieurement font rarement l'objet de conseils dans les manuels et guides de traduction, autant les titres professionnels et scientifiques y sont souvent abordés et commentés. Ainsi, en suivant les règles élaborées par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et UNESCO/CEPES, le *CTA* prescrit-il pour la traduction des titres professionnels, grades scientifiques, noms d'écoles, d'écoles supérieures et d'autres institutions d'enseignement, la citation sous sa forme originale. Les auteurs de l'ouvrage précisent aussi que dans les documents relatifs à l'éducation, il est interdit d'exprimer des jugements de valeur et des constats d'équivalence de niveau d'éducation²⁷. Cette règle, qui trouve son application dans l'exemple 45, a été citée aussi par Zofia Rybińska dans la préface du glossaire *Polskie uniwersytety i szkoły*²⁸. Dans une autre étude, Anna Konieczna fait aussi référence à l'autorité des organisations internationales, en précisant toutefois que ces dernières recommandent la citation des noms et titres dans la version originale à côté de leurs équivalents dans la langue cible²⁹. Une autre solution est proposée par Catherine Way qui, pour ce type de traduction, conseille d'introduire dans le texte une information additionnelle relative à la longueur du cursus, à son niveau et à son contenu. Il faut pourtant préciser

²⁶ *Le Trésor de la Langue Française informatisé*, <http://altif.fr/tlf.htm>, entrée: *tuteur*, date d'accès: le 16 octobre 2009.

²⁷ D. Kierzkowska (dir.), *op. cit.*, p. 14.

²⁸ Z. Rybińska, *op. cit.*, p. 5.

²⁹ A. Konieczna, «Stereotyp wierności w „tłumaczeniu przysięgłym”. Granice swobody – granice odpowiedzialności», [dans:] U. Kropiwek, M. Filipowicz-Rudek, J. Konieczna-Twardzikowa, (dir.), *Między oryginałem a przekładem. VIII: Stereotyp a przekład*, Księgarnia Akademicka, Kraków 2003, p. 91.

que les propos de Way ne concernent que la traduction des diplômes d'enseignement supérieur³⁰. Le plus grand nombre d'indications quant à la traduction des titres polonais vers le français est proposé par les auteurs du manuel *Odpowiednie dać rzeczy słowo*³¹. Vers la fin du chapitre consacré aux textes administratifs, on trouve un tableau avec les termes polonais et leurs équivalents français. Pour le terme *magister*, les auteurs proposent deux équivalents: *master* (qui reflète une tendance européenne) et *maître* (reflétant la tendance française). En bas du tableau, il y a une note relative à l'abréviation *mgr*, qui, en France, désigne *monseigneur*³². Une solution appropriée, conformément aux indications du dernier ouvrage cité, a été choisie dans l'exemple 42. Mais là encore, le traducteur n'a pas respecté la norme linguistique (faute d'orthographe). On peut observer une erreur de traduction dans l'exemple 43 où le traducteur utilise l'abréviation *mgr*. Il se «rattrape» en partie, en accompagnant le terme d'une note finale. Les traductions 40 et 41 sont probablement inspirées des dictionnaires bilingues qui, encore une fois, fournissent des informations variées. Ainsi le terme *magister* correspond-il dans le *SC* à *licencié*; *magister prawa* à *licencié en droit* ou *titulaire de maîtrise en droit*. Dans le *SP*, on ne trouvera qu'un seul équivalent du terme polonais: *titulaire de la maîtrise*. La comparaison des définitions permet de constater que *licencié* et *magister* ne sont pas des termes équivalents³³. Le terme *titulaire d'une maîtrise* que l'on retrouve dans l'exemple 41, nécessite une précision sur la filière, par exemple *titulaire d'une maîtrise en anglais*. L'abréviation *dipl.* (44) est utilisée plutôt dans d'autres langues (allemand ou slovène par exemple) pour les termes *Diplom* et *Diplomirani/na*. Elle est suivie d'une référence au domaine sous forme abrégée, par exemple: *Dipl.-Ing.* pour *Diplom-Ingenieur*³⁴ et correspond à l'un des diplômes de l'enseignement supérieur.

La traduction des termes culturellement marqués est un problème quotidien dans la pratique professionnelle des traducteurs. Notre analyse n'a englobé que quelques éléments fréquents tirés de documents du domaine de l'éducation. Nous pouvons, toutefois, en tirer quelques conclusions de portée plus générale. Premièrement, il arrive que les difficultés de transfert vers la langue cible apparaissent déjà au niveau linguistique. En effet, certains traducteurs ont du mal à respecter les normes linguistiques de la langue française. Deuxièmement, on observe une grande diversité de techniques de traduction appliquées aux termes en

³⁰ C. Way, «The Translation of Spanish Academic Transcripts: Implications for Recognition», [dans:] K. Simms (dir.), *Translating Sensitive Texts: Linguistic Aspects*, Amsterdam-Atlanta 1997, p. 181.

³¹ T. Tomaszewicz (dir.), *Odpowiednie dać rzeczy słowo... czyli jak tłumaczyć z francuskiego na nasze i odwrotnie*, Wydawnictwo Naukowe UAM, Poznań 2006.

³² *Ibidem*, p. 96.

³³ Sauf pour le terme *licencié/e en* suivi du nom du domaine d'études, utilisé en Belgique, qui renvoie au titulaire d'un diplôme délivré à l'issue de deux ou trois années d'études de deuxième cycle, universitaires ou non universitaires de type long (*GEEI*, *op. cit.*, pp. 131 et 138).

³⁴ *Ibidem*, p. 62.

question. Ceci est probablement une conséquence de l'hétérogénéité des normes de traduction. Les traducteurs, n'ayant pas de point de repère (sauf les indications générales du *CTA* et quelques conseils ponctuels offerts par un manuel de traduction), sont contraints à rechercher des termes équivalents dans des sources différentes, qui proposent parfois des solutions contradictoires, ou d'en créer eux-mêmes. D'habitude, l'équivalence dans le texte cible est gardée. Comme exception à cette tendance, on observe l'erreur de traduction de l'exemple 7 (*Certificat d'études secondaires au lycée général* comme équivalent de *Świadectwo dojrzałości*) qui peut être lourde de conséquences, et quelques autres traductions (*surveillant* comme équivalent de *wychowawca klasy*) dont l'imprécision, du point de vue pragmatique, n'est pas aussi importante. Troisièmement, l'élaboration de modèles de traduction pour les textes à structure figée, tel le diplôme de baccalauréat, semble utile mais ne saurait résoudre tous les problèmes terminologiques apparaissant au cours de la traduction. Un modèle de traduction du diplôme de baccalauréat polonais pourrait servir comme une sorte de «guide pratique» lors de la traduction, mais il ne dispenserait pas les traducteurs de rechercher des solutions appropriées pour les problèmes terminologiques et traductologiques atypiques.

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRES ET GLOSSAIRES

- Glossaire européen de l'éducation. Établissements d'enseignement*, Volume 2, Eurydice, Bruxelles 2000.
- Glossaire européen de l'éducation. Examens, diplômes et titres*, Volume 1, II^e édition, Eurydice, Bruxelles 2004.
- Larousse – słownik compact plus: polsko-francuski*, adapté par M. Janczurowicz [et al.], 1^{ère} édition, REA, Warszawa 2003.
- Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, J. Rey-Debove, A. Rey (dir.), Paris 2000.
- Le Trésor de la Langue Française informatisé*, <http://altif.fr/tlf.htm>, 16 octobre 2009.
- Podręczny słownik polsko-francuski*, K. Kupisz, B. Kielski (dir.), XV^e édition, Wiedza Powszechna, Warszawa 2001.
- Popularny słownik polsko-francuski*, J. Sikora-Penazzi, K. Jaroszewska (dir.), Wiedza Powszechna, Warszawa 2005.
- Rybińska Z., *Polskie uniwersytety i szkoły*, Glosariusz *Polterm* n° 5, TEPIŚ, Warszawa 1994.
- Szkolny słownik polsko-francuski*, A. Lipska (dir.), Wydawnictwa Szkolne i Pedagogiczne, Warszawa 1992.

ARTICLES ET OUVRAGES

- Ballard M., «Les stratégies de traduction des désignateurs de référents culturels», [dans:] M. Ballard (dir.), *La Traduction, contact de langues et de cultures* (1) (travaux du CERTA), Presses de l'Université d'Artois, Arras 2005, pp. 125–151.
- Bosek-Szeska B., *Recueil de documents français*, TEPIŚ, 1991.

- Kaufman S., «Problèmes d'application de la méthode terminologique à un domaine d'histoire: vers le dictionnaire franco-polonais de la civilisation antique romaine», *Romanica Wratislaviensia* XLIX, Wrocław 2002, pp. 35–48.
- Kierzkowska D. (dir.), *Kodeks tłumacza przysięgłego z komentarzem*, TEPIŚ, 2005.
- Konieczna A., «Stereotyp wierności w „tłumaczeniu przysięgłym”». Granice swobody – granice odpowiedzialności», [dans:] U. Kropiwiec, M. Filipowicz-Rudek, J. Konieczna-Twardzikowa, (dir.), *Między oryginałem a przekładem. VIII: Stereotyp a przekład*, Księgarnia Akademicka, Kraków 2003, pp. 79–94.
- Rybińska Z., «Terminologia *Polterm* w zakresie szkolnictwa wyższego», *Lingua Legis* 2, mai 1995, pp. 32–35.
- Tomaszewicz T. (dir.), *Odpowiednie dać rzeczy słowo... czyli jak tłumaczyć z francuskiego na nasze i odwrotnie*, Wydawnictwo Naukowe UAM, Poznań 2006.
- Way C., «The Translation of Spanish Academic Transcripts: Implications for Recognition», [dans:] K. Simms (dir.), *Translating Sensitive Texts: Linguistic Aspects*, Amsterdam-Atlanta 1997, pp. 171–185.

TRANSLATION OF EDUCATION-RELATED TERMS. AS SEEN IN TRANSLATIONS OF CERTIFICATES OF SECONDARY EDUCATION

Summary

The aim of the article is to analyse translations into French of selected terms from certificates of secondary education. Terms such as academic degrees, names of certificates, schools or positions held by school staff are closely connected to the education system in a given country. The incompatibility of the Polish and French education systems causes some terminological problems translators try to overcome, looking for solutions in various sources. As a result, one Polish term may have a number of French equivalents. It seems useful to create a model translation of the Polish document, though this will not solve all (untypical) problems related to terminology and translation, problems translators may encounter in their work.

Key words: terms, translation, certificate of secondary education